

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission, du 17 juin 2014, déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Numéro de l'aide	SA.112958	
État membre	France	
Numéro de référence de l'État membre		
Région	La Réunion	
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Direction générale des Outre-mer 27 rue Oudinot- 75 007 PARIS	
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	Aide à la continuité territoriale à la Réunion	
Base juridique	articles L1511-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales ; article L4221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales	
Type de la mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Prolongation SA.60129	
Durée	01.01.2024 - 31.12.2025	
Secteurs économiques	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	petites et moyennes entreprises, grandes entreprises	
Budget	Budget annuel: 24 000 000 EUR	
Pour les garanties	0 EUR	
Forme de l'aide	Subvention/Bonification d'intérêts	
Référence à la décision de la Commission		
Si cofinancement par des fonds communautaires		
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides sociales au transport en faveur des habitants de régions périphériques (art. 51)	460	

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070633/LEGISCTA000006164492?etatTexte=VIGUEUR&anchor=LEGIARTI000031104299#LEGIARTI000031104299,-